

La protection du conjoint survivant

#succession

#conjoint survivant

#libéralités

Durée : 1 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

Malgré l'augmentation des droits successoraux du conjoint survivant, notamment par la loi du 3 décembre 2001, la volonté des époux reste souvent de protéger l'autre en cas de décès. Les procédés les plus fréquemment utilisés sont de trois ordres : le régime matrimonial, les libéralités entre époux et l'assurance-vie.

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les règles particulières de dévolution en présence d'un conjoint survivant (détermination du quart légal en pleine propriété, droit de retour légal des frères et sœurs...).

Choisir la meilleure protection pour le conjoint survivant, selon les situations, entre avantage matrimonial, libéralité et assurance-vie.

Programme de la formation



I. La protection légale

A. La vocation ab intestat

1) Le concours en présence de descendants.

2) Le concours en présence de parents.

3) Le concours en l'absence de parents.

B. Les droits au logement du conjoint survivant

C La pension alimentaire du conjoint survivant

II. La protection conventionnelle

A. Les avantages matrimoniaux.

1) En présence d'enfants issus des deux époux

2) En présence d'enfants non issus des deux époux.

B. Les libéralités entre époux.

1) Le cantonnement

2) L'imputation

C. L'assurance-vie entre époux.

1) La désignation du conjoint.

2) Le dénouement du contrat.

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis :

Néant

Les points forts de la formation

Exercices liquidatifs en présence d'un conjoint survivant

Optimiser la rédaction de l'avantage matrimonial, de la libéralité ou de la clause bénéficiaire

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Cas pratiques

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.